

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES EN BORDURE DES RUES
AUX FINS DU REMPLACEMENT DES FRÊNES ET DANS LES PARCS
ET LES ESPACES VERTS DE COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste en la réalisation de travaux de plantation d'arbres en bordure des rues ainsi que du remplacement d'arbres abattus dans les rues, les parcs et les espaces verts de compétence de proximité afin de compenser les dommages découlant de l'abattage des frênes atteints par l'agrile du frêne.
- 2.** Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques dans les disciplines appropriées.
- 3.** Le projet nécessite également l'embauche du personnel ainsi que l'acquisition des arbres et autres matériaux requis aux fins de sa réalisation.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquiescement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

- 5.** Le projet est réalisé sur le territoire de la ville excluant les rues et les sites relevant de la compétence d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

- 6.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1, 2, 3 et 4 s'élève à la somme de 3 022 500 \$.

TOTAL : 3 022 500 \$

Annexe préparée le 30 janvier 2020 par :

Doris Barrette
Arrondissements de Beauport
et de Charlesbourg
Prévention et qualité du milieu